

1MA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026

29 È 30 DI GHJINNAGHJU

1^{ère} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026

29 ET 30 JANVIER

N°2026/E1/008

**REPONSE DE MONSIEUR GILLES SIMEONI A LA QUESTION DEPOSEE
PAR MADAME JOSEPHA GIACOMETTI-PIREDDA**

OBJET : *Enrayer la mécanique de dépossession*

Madame la Conseillère,

C'est un constat partagé sur beaucoup de points, d'ailleurs, au-delà de votre question et de ma réponse. Je pense que les Corses nous le disent au quotidien.

Problème, bien sûr, de spéculation et de dépossession.

Problème d'identité collective avec un recul de notre langue, de notre culture, plus globalement, de sentiment d'appartenance et de cohésion, y compris avec des phénomènes, par exemple, de communautarisme ou des réponses qui empruntent aux logiques xénophobes et simplificatrices de l'extrême droite européenne, voire mondiale.

Difficultés économiques, précarité grandissante, problème démographique, qui est évident. Quand je dis problème démographique, c'est d'abord, par exemple, celui de la dénatalité, celui du vieillissement de la population et c'est aussi celui d'un accroissement considérable de la population qui se fait uniquement par solde migratoire et qui, de par la composition de cet accroissement, accroît mécaniquement, y compris des logiques de précarité, de déséquilibres territoriaux, de cohésion sociale et sociétale.

Il y a aussi, nous le savons, une trop longue litanie d'assassinats, d'actes graves, gravissimes, qui nous inquiètent au plus profond, collectivement et singulièrement pour notre jeunesse.

Le tableau peut donc sembler sombre, il l'est par bien des aspects. Comment pouvons-nous y répondre avec des moyens qui restent limités ?

J'ai envie de vous dire que, pour la famille politique à laquelle nous appartenons, l'un et l'autre, la réponse se fait par la force du projet, avant tout, c'est-à-dire notre projet, que nous, nous considérons être un projet de construction nationale, et qui doit permettre à la fois de répondre aux logiques de spéculation, par des logiques d'accession à la terre, aux logements, de préservation du lien entre le peuple corse et sa terre. Le projet linguistique, on va en parler tout à l'heure, « *a lingua face u populu* ».

Comment pouvons-nous continuer à permettre à celles et ceux qui arrivent ici, et qui le souhaitent, de devenir corses ? Moi, je continue à dire que la Corse doit fabriquer des corses, mais qu'aujourd'hui, cette logique d'intégration et de fabrication, elle dysfonctionne, et elle dysfonctionne gravement. Donc, toutes ces questions, elles sont posées, et il faut y apporter des réponses.

D'abord dire qu'il y a du côté du Conseil exécutif, y compris à droit constitutionnel constant, une volonté qui est d'accélérer le renforcement des moyens. Je vais prendre deux exemples rapides, ça a été évoqué par Julien Paolini, sur la question de la lutte contre la spéculation. Notamment, aller le plus vite possible en mobilisant l'ensemble des dispositifs existants, y compris à droit constitutionnel constant, pour lutter contre la spéculation, pour préserver et mettre en valeur les terres agricoles.

Cela fait écho, y compris avec une réunion économique que nous avons eue hier, avec le collectif « Bâtir Ensemble ». Il y aura, cet après-midi, une mobilisation d'un autre collectif, « Uniti pà l'Avvene ».

Nous, nous disons aux chefs d'entreprise et aux salariés du bâtiment que oui, il faut construire. La question fondamentale, c'est construire quoi ? Construire comment ? Construire où ? Et construire pour qui ? Et donc, dans la réunion que nous avons eue hier, nous avons essayé, y compris dans la discussion avec l'État, avec lequel, sur beaucoup de points, nous ne sommes pas d'accord, mais sur ce type de problématique par exemple, hier, nous avons acté qu'il faut faire converger l'ensemble des dispositifs pour prioritairement construire du logement principal. Et avoir derrière des dispositifs qui permettent de lutter contre les logiques d'exclusion et de dépossession pour faire que les Corses, et donc les résidents Corses, accèdent prioritairement à la propriété et au logement locatif.

Et lorsqu'on parle de logement social, nous, nous avons fait des propositions, vous le savez, qui ne sont pas des propositions d'exclusion. Nous, on ne va pas regarder la couleur de peau des gens pour savoir s'ils ont droit à un logement social. Cependant, le statut de résident, y compris dans le logement social, a vocation à être mis en œuvre.

L'OPH, par exemple, travaille sur un bail réel et solidaire. Cela a été mis en œuvre par d'autres communes. Nous, nous souhaitons que le bail réel et solidaire soit réservé prioritairement aux résidents pour qu'il n'y ait pas d'effet d'aubaine et pour que l'on puisse prioriser. Il y a 10.000 demandes, il y a 1.000 logements, il faut à la fois construire des logements et il faut organiser des règles qui soient respectueuses des principes fondamentaux, mais qui prennent en compte nos objectifs politiques. Et c'est ce qu'on a aussi essayé de faire. Par exemple, alors ça a peut-être été insuffisamment expliqué ou mal compris, mais moi, je vous le dis, le Conseil exécutif de Corse assume totalement le nouveau règlement des aides qui a été coconstruit largement avec

les communes, avec la Chambre des Territoires et qui est, dans le respect du droit positif, un règlement qui invite les communes à se saisir des dispositifs législatifs existants et par exemple, les servitudes d'urbanisme qui permettent de consacrer une partie du territoire communal uniquement à du logement principal. Nous, nous souhaitons que les communes s'emparent de cela et nous souhaitons mettre des incitations, y compris dans le dispositif d'aide aux communes.

Même chose sur la langue, on va en dire un mot, c'est important. Hier, on nous demandait : « Mais qu'est-ce qui est nouveau ? » On a fait beaucoup ensemble pour la langue et on continue à vouloir agir. Ce qui est peut-être nouveau aujourd'hui, c'est le fait de se dire que nous devons faire converger l'ensemble des démarches et des dispositifs dans une logique qui replace la langue corse au cœur de notre vie collective. C'est la raison pour laquelle nous avons voté à l'unanimité le dispositif « Paesi è cità immersivi » précisément pour mobiliser et créer une dynamique autour de la langue, y compris dans sa dimension professionnalisante, dans sa dimension sportive et dans sa dimension d'échange.

Un dernier mot, je sais que nous ne sommes pas d'accord sur les perspectives que pourrait ouvrir la révision constitutionnelle si elle aboutit. Moi, je fais partie de ceux qui considèrent que le rendez-vous d'avril avec le Congrès est très important et si, comme je le souhaite et comme nous allons être nombreux à essayer d'en convaincre les parlementaires, députés et sénateurs, le Parlement français vote en l'état le projet d'écriture tel qu'il a été très largement validé par l'Assemblée de Corse, je pense que ce sera une avancée significative qui nous permettra notamment d'aller vers un statut de co-officialité de la Corse, et vers un statut de résident.

Ensuite, sur la question d'un corps électoral et d'une citoyenneté. La question de la citoyenneté, nous l'avons portée ensemble, et je crois que c'est une notion profondément progressiste, qui n'est pas reprise en l'état dans le projet. Dès lors, je pense qu'on ne peut pas changer de monture alors qu'on est à quelques mètres de l'arrivée.

Cependant, la réflexion sur la constitution du corps électoral, sur la façon de faire que le peuple corse soit reconnu, ce sont des thèmes que nous avons vocation à continuer à porter. Pour terminer, vous le disiez dans votre question, y compris pour avoir échangé avec des femmes et des hommes politiques qui, pour le coup, sont très éloignés des positions nationalistes, je crois que la nécessité de cette réflexion, elle est aujourd'hui largement partagée. Alors, je ne sous-estime pas la difficulté, je n'oublie pas aussi ce qui se passe aujourd'hui en France.

Je crois que celles et ceux qui souhaitent évacuer toute la dimension politique de la question corse ne voient pas les défis auxquels la France est aujourd'hui confrontée et auxquels elle doit envisager de répondre par des solutions politiques, constitutionnelles et juridiques, qui la conduiront à abandonner ce que j'appellerais les vieilles lunes.

Je prends deux exemples :

La Nouvelle-Calédonie : Le FLNKS (Front de libération nationale kanak et socialiste) ne participe pas à l'accord et à ses suites, mais dans l'accord tel qu'il est aujourd'hui, l'État lui-même, y compris avec le soutien d'une très importante partie des loyalistes, reconnaît qu'il y aurait un État de Nouvelle-Calédonie au sein de l'État français. Alors, on peut, quand on est indépendantiste, ne pas s'en satisfaire. C'est la position du FLNKS et je la respecte

profondément. Mais déjà, ce saut politique, symbolique et constitutionnel montre bien que sous la pression de la réalité de la Nouvelle-Calédonie, ce qui est présenté comme un dogme intangible va évoluer.

Deuxième référence, moins subversive, puisque j'entends déjà peut-être dire que la Corse n'est pas la Nouvelle-Calédonie. Non, la Corse n'est pas la Nouvelle-Calédonie, c'est sûr. Mais il y a un certain nombre de points communs aussi.

Mais ceci étant, vendredi, il y a une réunion à la Communauté européenne d'Alsace, à l'initiative de Jean-Louis Borloo, qui n'est pas connu pour être particulièrement subversif. Qu'est-ce qu'il dit ? Il est accompagné et soutenu par de nombreuses femmes et de nombreux hommes politiques, de gauche comme de droite. Il dit qu'il faut aller vers une France fédérale. Il faut aller vers une France dans laquelle l'État régalien exerce ses compétences et dans laquelle les parlements de province ont toutes les compétences et les exercent, y compris dans le cadre d'un pouvoir législatif.

Il dit ce que nous -ceux qui ont voté en faveur du projet d'écriture- avons souhaité valider. Et c'est aujourd'hui considéré comme pouvant devenir le droit commun à tel point qu'il y aura demain une centaine d'élus alsaciens qui appartiennent à des formations politiques nationales, qui ont travaillé sur un modèle dans lequel les compétences étatiques et les personnels de l'État, notamment, y compris dans le domaine de l'éducation, dans le domaine de l'emploi et dans le domaine, pour partie, de la sécurité sociale, seraient transférés à la Collectivité autonome d'Alsace.

Donc, ce n'est pas nous, les nationalistes corses, qui l'avons voulu. C'est eux qui le souhaitent. On peut ne pas être d'accord avec ça, je ne sais pas ce que sera le résultat d'avril, mais croire qu'on peut répondre à notre aspiration multiséculaire, qui s'est exprimée sous toutes les formes que l'on connaît dans la période contemporaine, qui a été traduite dans les urnes à plusieurs reprises, sans répondre politiquement à cette question, à mon avis, c'est se tromper lourdement. Moi, je continue de penser qu'il faut aller vers une solution politique.

Cette solution politique, elle passera aussi, et on l'a toujours dit, par le statut d'autonomie et la révision constitutionnelle, qui si elles interviennent, ne régleront pas tous les problèmes, y compris en ce qui concerne la reconnaissance du peuple corse, à laquelle je suis irréductiblement attaché. Nous aurons à faire preuve d'inventivité et de créativité politique et juridique.

Sur la question de l'évolution démographique, de l'intégration et des modalités d'intégration de ceux qui viennent ici, de la reconnaissance d'une forme de citoyenneté, vous vous en doutez, je ne peux que vous répondre que je suis tout à fait disponible pour que nous ayons ensemble, ici et ailleurs, ce débat.

A ringraziavvi !